



Education affective et sexuelle chez l'enfant, de quoi on parle ?

L'éducation affective et sexuelle a pour objectif d'apprendre à connaître ses droits et à respecter ceux d'autrui, à protéger sa santé et son intégrité physique et à adopter une attitude constructive à l'égard des questions sexuelles et relationnelles. L'éducation sexuelle globale vise à fournir aux individus les connaissances et compétences nécessaires pour comprendre et gérer **leur propre santé sexuelle** de manière positive. Elle englobe les aspects biologiques, psychologiques, sociaux et émotionnels de la sexualité humaine. Cette éducation favorise le respect des droits sexuels, l'autonomie, la communication saine, la prévention des risques, le consentement éclairé, la compréhension des relations égalitaires, et la reconnaissance et le respect des diversités sexuelles et de genre.

Elle doit être adaptée à l'âge, inclusive, basée sur des preuves scientifiques, et dispensée de manière respectueuse et non stigmatisante. L'objectif ultime est de promouvoir la santé sexuelle et le bien-être des individus tout au long de leur vie.

En l'absence d'une telle éducation, les enfants et les jeunes sont susceptibles de rechercher des informations ailleurs, souvent erronées ou parfois inadaptées.

Une stratégie efficace consiste à entamer des discussions avec les enfants dès un jeune âge sur base de ses propres questionnements et à les poursuivre selon le rythme personnel des enfants, au fil de leur croissance, tant à la maison qu'à l'école. Il est important de souligner que l'éducation affective et sexuelle n'a jamais pour objectif de favoriser une sexualité dite précoce ou une hyper-sexualisation.

Proposer des échanges ouverts avec les enfants, sur des sujets tels que la sexualité permet une diminution des risques, y compris au niveau des abus sexuels. L'éducation sexuelle joue un rôle dans la protection des enfants contre la « pédocriminalité », sans être une garantie absolue. Une éducation appropriée aide les enfants et aux adolescent.es à comprendre les limites de leur propre corps et de celui des autres. Cela leur permet de reconnaître ce qui est approprié et inapproprié, établissant ainsi des frontières claires, selon les différents contextes qu'ils rencontrent

Le développement psychosexuel des enfants et des jeunes est un concept multidimensionnel qui recouvre les dimensions anatomiques et physiologique du fonctionnement sexuel et les aspects psychologiques comme la connaissance, la compréhension et les valeurs en rapport avec la sexualité.

Le **développement psychosexuel des enfants et la sexualité des adultes sont deux aspects radicalement distincts.**

La sexualité dite infantile se réfère aux comportements, curiosités et explorations sexuelles de son corps, (en particulier de toutes ses zones érogènes, c'est une phase normale du développement de l'enfant) chez les enfants. Cela peut inclure la découverte personnelle du corps, la curiosité sur les différences entre les sexes, mais ces comportements sont sans connotation sexuelle telle qu'entendue pour un individu adulte.

La sexualité adulte implique des comportements et des expériences sexuelles matures et consensuels entre adultes. Elle englobe les aspects émotionnels, physiques et psychologiques de la vie sexuelle.

Les enfants ne comprennent pas la sexualité de la même manière que les adultes. Ils n'ont pas la maturité émotionnelle et cognitive pour comprendre pleinement les implications de l'activité sexuelle. Les adultes ont la capacité de comprendre la nature complexe de la sexualité et la nécessité du consentement mutuel dans les interactions sexuelles.

Les enfants et les adolescent.es apprennent progressivement les normes liées à la sexualité à mesure qu'ils grandissent, souvent par le biais d'un dialogue parentale, l'éducation par les pairs ET l'éducation scolaire et non par Internet. Il est essentiel de souligner la nécessité de toujours préserver la protection des enfants en ce qui concerne la sexualité, en veillant à ce que leur éducation soit adaptée à leur stade de développement.

Le projet **Wat äntweren**, initié en 2018-2019 et présenté au début de 2021 par le Planning Familial en collaboration avec divers partenaires, est spécifiquement conçu pour les parents. L'objectif du Planning Familial est de travailler en étroite collaboration avec les parents qui le désirent.

Les références du projet sont régulièrement mises à jour selon les sujets d'actualité et en fonction des avancées scientifiques.

La **matrice des Standards pour l'éducation sexuelle en Europe**, élaborée conjointement par l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et la BzGA, représente un document théorique destiné aux professionnel.les du domaine. Son objectif fondamental est de fournir des orientations méthodologiques visant à répondre aux interrogations des enfants et les adolescent.es dans un contexte justifié par leur développement psychosexuel. Cette matrice sert de référence pour offrir des réponses adaptées aux questions émanant, entre autres, des jeunes enfants, en favorisant l'évolution de leur compréhension tout en préservant leur bien-être.

Par exemple, la **matrice ne préconise pas d'explicitement la notion de masturbation** à un enfant âgé de 3 à 4 ans, mais oriente la réponse adaptée vers les interrogations spécifiques de l'enfant, comme celles relatives à la nature des changements corporels. Ceci est motivé par le souci du bien-être de l'enfant, cherchant à éviter la création de peurs infondées liées à son propre corps et à encourager un dialogue ouvert avec un.e adulte de confiance.

Il est primordial de souligner que, conformément aux principes énoncés dans cette matrice, les enfants ne sont pas informés sur des comportements sexuels propres aux adultes, que ce soit lors de nos interventions, via la présentation d'images, par des mimes, etc. Toute action contraire à ces directives est catégorisée comme une désinformation, mettant en avant l'importance d'une approche éthique et adaptée au stade de développement des enfants.

L'Organisation mondiale de la santé (OMS) élabore des directives et des documents portant sur l'éducation sexuelle complète, ayant pour objectif de favoriser un développement sain de la sexualité chez les enfants et les adolescents. Ces directives mettent fréquemment l'accent sur une éducation sexuelle adaptée à l'âge, le respect des droits sexuels, la compréhension des relations égalitaires et le renforcement des compétences en matière de santé affective et sexuelle.

Le Planning Familial œuvre en conformité avec ces objectifs, les droits de l'enfant et les droits humains déclinant les droits sexuels¹

Les droits sexuels s'inscrivent dans les droits humains reconnus par les législations nationales, les instruments internationaux relatifs aux droits humains. Ils incluent le droit pour chacun.e, sans aucune contrainte, discrimination ou violence de jouir du meilleur état de santé sexuelle possible, grâce notamment à l'accès à des services (para-)médicaux spécialisés en matière de santé sexuelle et reproductive; de demander, d'obtenir et de transmettre des informations ayant trait à la sexualité; à une éducation sexuelle; etc.

Les termes "droits sexuels" et "droit à une sexualité" sont souvent utilisés dans le contexte des droits humains, en particulier en relation avec la santé sexuelle et reproductive. Bien qu'ils soient interconnectés, ils recouvrent des **aspects différents**.

Les droits sexuels englobent un ensemble plus large de droits humains liés à la sexualité.

Le droit à une sexualité se concentre plus spécifiquement sur le droit de chaque individu (ayant la majorité sexuelle à partir de 16 ans) à vivre pleinement sa sexualité de manière positive et épanouissante.

Si vous souhaitez en savoir plus, n'hésitez pas à nous contacter via communication@pfl.lu

© Planning Familial - novembre 2023

¹ [jppf_sexual_rights_declaration_french.pdf](#)

[Plan d'action national « sante affective et sexuelle » \(à partir de 2019\) - Portail Santé - Luxembourg \(public.lu\)](#)